



POURCIEUX

La voix aurélienne

Bulletin municipal n°57

SOMMAIRE

Page 1

Couleurs d'automne

Page 2

Publicité et patrimoine

Page 3

Le mot du maire

Pages 4 et 5

*Travaux au Chemin
d'Ollières*

*Collecte des déchets
ménagers*

Ressourcerie

Habitat : PIG

La crèche c'est pour bientôt

Travaux Rue Neuve

Page 6 et 7

Du côté de la "communale"

Un exemple citoyen

*Rentrée chez les Aînés
ruraux*

Page 8

La fête des voisins

Le club de lecture

*Trois mariages de l'été
Etat Civil*

Mairie de POURCIEUX
Rue de l'Eglise
83470 POURCIEUX
tel : 04 94 78 02 05
fax : 04 94 59 73 73
mairie.pourcieux@wanadoo.fr
www.pourcieux.fr

Automne2014

La publicité la plus ancienne figurant sur notre territoire est gravée dans la pierre et date de l'an 44 après JC.



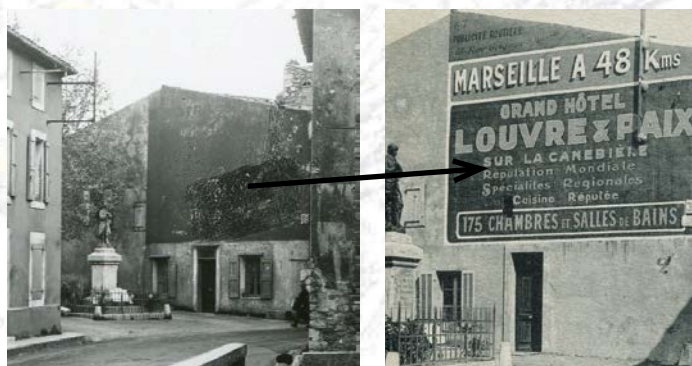
En effet, la borne miliaire implantée par l'empereur romain Tibère Claude, proche de la ferme de Patissoire, n'avait pas pour but d'indiquer la distance qui la séparait des «mutatio» voisines

(relais étapes), mais bien de faire la promotion de celui qui avait refait la Voie Aurélienne à cet endroit. Le texte entier fait état de la filiation et de la carrière politique de cet «imperator», père de la patrie (on n'a rien inventé).



Les voies de communications sont des lieux d'implantation favoris pour les «réclames» et la mythique RN7 en était envahie. On ne gravait plus dans la pierre mais on peignait allègrement à la chaux sur les murs et les façades.

Certains photographes, cependant, étaient conscients de la pollution visuelle de la publicité, comme le montre la carte postale des années 20, où l'on a effacé le panneau publicitaire à grands coups de crayon maladroits.



La publicité est devenue de plus en plus invasive et intempestive, faisant de l'espace public un immense supermarché.

Notre village présente des caractéristiques historiques, esthétiques ou pittoresques qu'il convient de mettre en valeur et de préserver.

Une étude très précise, réalisée par la municipalité, a été adressée à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, pour interdire

la publicité sur certains immeubles de la commune.

Nous avons récemment reçu un avis favorable de la Commission et M. le Maire a pris un arrêté pour réglementer la publicité dans le village.

Extrait de l'arrêté 2014/102

Article 1 : Toute publicité est interdite sur les immeubles désignés ci-après et repérés sur les plans annexés au présent arrêté :

- Rue Raoul Blanc (côté numéros impairs) : n°5, 7 et 9 (2h), n°15 (3e), n°21, 23 et 25 (3d), n°33 (3a), n°45 (2b) ;
- Rue Raoul Blanc (côté numéros pairs) : n°6 (2e), n°8 bis (2d), n°18 (3c), n°20 (3b), n°44 (4c), poids public (2c) ;
- Place Victor Chavet : n°1, 3 et 5 (2f), n°4 (2g), château (1) ;
- Place de la Paix : Monument aux Morts (2i) ;
- Rue Marius Bourrelly (côté numéros impairs) : Lavoir et fontaine vieille (2j), Calvaire (2l), n°17 (4d), n°27 (3g), n°43 (5b) ;
- Rue Marius Bourrelly (côté numéros pairs) : n°8, 10, 12, 14 et 16 (2k), n°22 et 28 (3f), n°40 (3h) ;
- Rue du Four : n°7 (2m) ;
- Rue du Portail : n°15 bis (2n) ;
- Rue de l'Ancienne Poste : n°1 (2o) ;
- Rue de l'Ecole : Ecole (2q) ;
- Rue de l'Eglise (côté numéros impairs) : Lavoir couvert (2p), Eglise (2r), Mairie (2s) ;
- Rue de l'Eglise (côté numéros pairs) : n°26 et 28 (4b), n°30 (4a) ;
- Rue Gustave Aubert : La Gare (2a) ;
- Voie Aurélienne (5d).

Article 2 : La publicité sera interdite sur ces immeubles, dans un rayon de 100 mètres et en co-visibilité avec ceux-ci.

Article 3 : Dans ces périmètres, les enseignes seront soumises à autorisation.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie, d'une insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture et d'une mention insérée dans Var-Matin.

Les panneaux destinés à l'affichage associatif et municipal restent à disposition aux endroits habituels.

Il ne se passe pas un jour sans que les médias nationaux ne relaient les déclarations de quelques « brillants esprits » qui serinent que les élus dépensent trop, que les communes vivent au-dessus de leurs moyens.

Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac !

Le budget qui est voté chaque année par les élus de la commune tient compte des besoins des administrés au regard de nos moyens et je n'ai vraiment pas le sentiment de gaspiller l'argent public dont j'ai la charge. Il faut aussi préciser que la commune ne dépense que l'argent dont elle dispose, contrairement à l'État qui s'octroie le droit d'établir un budget en déficit.

L'État nous impose de nouvelles charges :

- soit directement, comme la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation des taux de TVA ou la prolifération des normes et des contrôles obligatoires et très coûteux ;
- soit indirectement, lorsque l'État, ne pouvant plus augmenter les impôts ni les dépenses, répercute ses charges sur les collectivités territoriales et transfère aux communes des services qu'il n'assume plus, comme l'instruction des permis de construire, la dématérialisation des actes administratifs ou financiers ou les services de police.

Pour assurer ces nouvelles charges obligatoires et absolument indispensables au fonctionnement municipal, la commune doit recruter (services périscolaires, urbanisme,...) et l'on accuse encore les collectivités d'employer trop de personnel.

Parallèlement les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, augmentent inexorablement : électricité, chauffage, charges sociales,...

En contrepartie, l'État répond par une baisse significative des dotations budgétaires et l'annonce d'une réduction drastique pour les prochaines années.

À cela s'ajoute la volonté farouche, mais incompréhensible, de vouloir modifier le paysage territorial, qu'il s'agisse des régions, des départements ou des regroupements intercommunaux. Outre que ces réformes s'avèrent finalement très coûteuses, l'expérience montre que toutes ces tentatives, supposées rationaliser l'organisation publique sur un modèle économique, n'ont fait que démultiplier les défauts et la lourdeur administrative, en éloignant le citoyen des lieux de décision. Ce n'est pas en remplaçant la politique par l'administration, le civisme par la technique, la simplicité par l'uniformisation, que l'on facilitera le fonctionnement de nos institutions.

De plus, ces « éminents » politologues oublient de dire que les collectivités locales représentent la véritable économie de notre pays, tant par la diversité des services mis à disposition des habitants (équipements publics, écoles, cantines, crèches, transports, etc.) que par la capacité d'investissement. La commande publique génère plus de 70% de l'activité du bâtiment et des travaux publics ainsi que la majeure partie des activités de services. C'est pour cela que priver ces collectivités de moyens financiers dont elles ont besoin, c'est empêcher notre pays de retrouver une croissance économique saine et durable.

Malgré ces difficultés, nous sommes décidés, avec le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal, à tout mettre en œuvre pour continuer à nous investir au service du bien public, en étant vigilants et malgré tout optimistes.

Jean-Raymond NIOLA.

Travaux et informations

Travaux au Chemin d'Ollières.

L'été dernier, d'importants travaux ont eu lieu au Chemin d'Ollières. Il s'agissait de bypasser le collecteur d'égout défectueux qui passait dans le pluvial du parc du château.

Ces travaux sur le réseau d'assainissement ont un coût global de 120 000€, subventionnés à 80%.

En cours d'année la deuxième tranche de renforcement du réseau d'eau, par le remplacement de la colonne montante d'adduction d'eau, depuis la station de traitement de Vitalis, devrait reprendre.



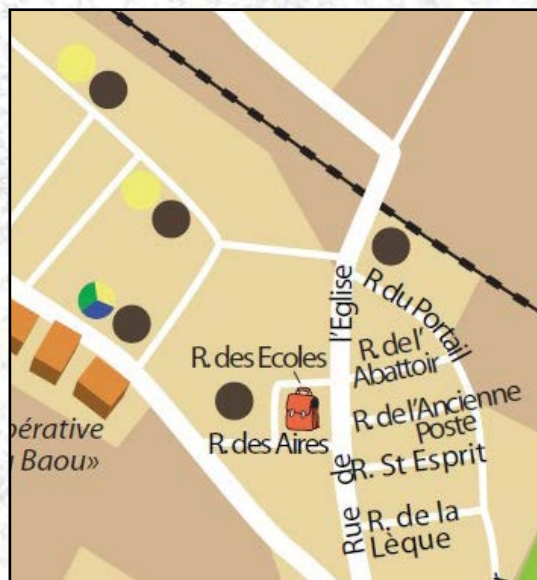
Collecte des déchets ménagers.

La collecte des déchets ménagers ne sera plus assurée dans les secteurs suivants:

Rue de l'église
Rue de la Lecque
Rue Saint Esprit
Rue de l'École
Rue de l'Ancienne Poste
Rue de l'Abattoir
Rue du Portail
Rue des Aires
Clos des Chênes
Début du Chemin de Pourrières
Place Léon Spariat

Pour des raisons de sécurité (éviter les manœuvres difficiles des bennes aux heures des rentrées des classes) et de salubrité (dispersion des sacs sur la chaussée), la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien, en charge de la compétence «gestion des déchets», en accord avec la municipalité, a récemment implanté deux points d'apport de déchets ménagers supplémentaires dans le centre ville.

Une campagne d'information par des «ambassadrices du tri» a été diligentée par la Communauté de Communes auprès des personnes concernées et au terme de cette campagne d'information, la collecte par camion benne cessera et les habitants des zones impactées sont priés de bien vouloir déposer leurs déchets ménagers dans les bornes prévues à cet effet, sans contrainte d'horaire de dépôt, bien évidemment.



Ressourcerie

Depuis septembre 2014, tous les habitants de la Communauté de Communes peuvent apporter leurs objets pour une «seconde vie» à la ressourcerie, Quartier la Courtoise à Saint-Maximin.

Pour connaître les horaires des permanences pour le dépôt de vos objets à la Ressourcerie appeler le : 04 94 72 01 50.

Inscriptions pour le ramassage de vos encombrants à domicile par les services de la Communauté de Communes : 04 94 59 40 29.

A Pourcieux la collecte des encombrants s'effectue les 2ème et 4ème mardis du mois.

PIG : pour améliorer ou réhabiliter votre habitat

Un nouveau programme lancé pour 3 ans permet aux propriétaires bailleurs ou occupants, d'effectuer des travaux d'amélioration, de réhabilitation de leurs logements ou de réduire leur facture énergétique.

Vous pouvez contacter dès maintenant l'équipe d'Urbanis qui vous accompagnera pour:

- des conseils techniques (pour définir vos besoins et les travaux à réaliser),
- le montage des dossiers administratifs,
- les demandes de subventions.

Grâce aux aides financières, vous pouvez réaliser des travaux de réfection de toiture, d'isolation, de mise aux normes énergétiques, d'adaptation de sanitaires (pour les personnes âgées), d'accessibilité (pour les personnes porteuses de handicap), de redistribution de pièces pour un meilleur confort, de mise en sécurité de l'immeuble.



APPEL D'URGENCE
Vert 0 805 401 66

La nouvelle crèche, c'est pour très bientôt

Cette future crèche de 188 m², fait le lien entre le centre ancien et les nouveaux quartiers. Elle disposera d'un agrément de 12 places et s'inscrit dans le cadre d'une démarche environnementale. Comme vous pouvez le constater en passant dans la rue Gustave Aubert, elle est quasiment terminée.

PRE-INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS Auprès de La Maison de L'Enfance.

04 98 05 09 59

Ouverture prévue : 19 janvier 2015

Dejections canines

Les propriétaires de chiens sont invités à respecter les règles d'hygiène et de propreté collectives en ramassant les déjections, et en ne laissant pas divaguer leurs braves toutous.

Le Code Pénal par son article R.632-1, prévoit le ramassage des déjections canines, faute de quoi vous vous exposez à une amende de 35 €.



Travaux dans la rue Neuve

En 1886 le conseil municipal décida de faire couvrir le dernier tronçon du ruisseau du Piscart encore à l'air libre à cause de "l'horrible puanteur" qui s'en dégageait, créant ainsi une rue nouvelle qui reliait la place à la fontaine.

Le tuyau du collecteur du tout à l'égout, passe dans la voûte au-dessous de la rue Neuve, et des fuites ont dû être réparées. Les travaux ont demandé beaucoup de minutie car l'épaisseur de la voûte est parfois voisine d'un mètre.

Appel à bénévolat

La commune de Pourcieux recherche une personne bénévole pour un atelier éveil sportif pour un groupe d'enfants de 5-6 ans le mardi de 15h30 à 16h30 .

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la mairie.



Notre commune a décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013, en impliquant l'éducation nationale, l'école, le personnel communal et les représentants des parents d'élèves.

Des réunions mensuelles d'une représentation de ces acteurs, ont permis de faire évoluer tout au long de l'année le modèle initial d'organisation du temps scolaire et périscolaire, avec des ajustements tels que la modification des horaires de récréation ou encore, à la rentrée, la réduction de la pause méridienne pour augmenter le temps lié aux activités.

Il faut souligner l'intérêt que les enfants disent trouver à la pratique de nouvelles activités au sein même de l'école (informatique, culture provençale, tennis ...), la mobilisation accrue du personnel communal et des enseignants, ainsi que l'investissement d'une équipe de bénévoles, qui pallie partiellement à l'absence de dotation de l'Etat au-delà de la première année, pour la mise en œuvre de ce grand projet.

Ce modèle continuera d'être adapté si nécessaire afin de garantir son objectif premier: assurer une meilleure régularité des apprentissages.

Le lundi, les enseignants prennent un petit groupe de 5 enfants, environ, pour des Activités Pédagogiques Complémentaires. Les autres enfants rentrent chez eux à 15h30 ou restent en Temps Libre à l'école sous surveillance jusqu'à 16h30.



Les NAPS* ont lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. L'année est divisée en 2 périodes (du 2 sept au 31 janvier 2015 et du 01 février au 05 juillet 2015).

Il a 8 groupes :
2 groupes de 3-4 ans, 2 groupes de 5-6 ans, 2 groupes de 7-8 ans et 2 groupes de 9-10 ans.

Intervenants :

- Fabienne AULETTA : Tennis, Gym.
- Association SBVHB, M. MEUNIER : Handball.
- Association «La Grenouille qui se marre», M. GALLIANO : Théâtre.
- Isabelle GRABENSTAETTER, ATSEM : Atelier chanson, Eveil corporel.
- Sylvie TORNATORE, ATSEM : Jeux d'imitation, Parcours de motricité.
- Prescillia GIACOMETTI, Agent d'animation responsable du périscolaires : Jeux divers
- Anaïs COHEN, Agent communal : Atelier motricité fine et Activités manuelles.
- Alain JANNOT, Agent communal : Atelier informatique.

NAPS*=Nouvelles Activités Périscolaires

Intervenants bénévoles:

- Chantal BRANDY : Jeux traditionnels.
- Carole GENOUX : Atelier lecture.
- Nathalie COLL : Atelier lecture.
- Jacqueline ALANIOU : Atelier lecture.
- Thérèse MOREDDU : Sport cérébral (réflexion et anticipation sur échiquier).
- Robert RIEU et Renée SALVATORI : Culture provençale.

114 enfants environ, par jour, participent aux NAPS sur un total de 151 élèves inscrits à l'école.

Une mobilisation citoyenne.

Vous avez peut-être remarqué d'importants travaux de marquage au sol sur la DN7 depuis la rentrée.

Ces premiers travaux font suite à la mobilisation de citoyens pourciérains et pourriérois qui se sont réunis en collectif pour appuyer l'action de la mairie de Pourcieux et celle de Pourrières, afin d'obtenir trois ronds-points aux intersections des communes avec l'ancienne nationale 7.



Ce collectif a d'abord envoyé en avril une lettre ouverte au responsable des routes, M. Horace LANFRANCHI, président du Conseil Général et conseiller général de notre canton. Une réunion de membres du collectif avec les services du Conseil Général s'est finalement tenue en juillet. Les techniciens et ingénieurs du Conseil Général ont proposé une alternative avec ce marquage au sol qui a une visée préventive et va être mis en place sur toute la portion de la DN7 qui doit être sécurisée. Ceci se fait en attendant la réalisation des études préliminaires pour deux des trois ronds-points demandés et ne résout pas le problème de sécurité au niveau du tourne à gauche en bas de Pourcieux qui est aujourd'hui l'endroit où se produisent le plus d'accidents.



Comme le maire de Pourcieux l'a expliqué en participant à la première réunion du collectif en avril, toute la sortie de Pourcieux est à repenser et il serait mieux que les véhicules sortent de la commune avant le passage sur les rails de la voie ferrée.

Ce sont donc de gros travaux qui doivent être engagés pour sécuriser les flux de véhicules aux trois intersections pour lesquelles le collectif est mobilisé.

Pour le moment les études qui vont être réalisées n'engagent pas l'avenir et aucun budget de réalisation des futurs ronds-points n'existe aujourd'hui, ce collectif reste donc mobilisé.

Pour plus de renseignements, ces citoyens ont créé une page Facebook « Collectif pour la sécurisation de la DN7 ».

Rentrée chez les Aînés Ruraux

Marguerite prépare le «five o'clock» dans la salle du foyer, signe que les activités des Aînés Ruraux ont repris.



Tous les mercredis après-midi, une vingtaine de seniors du village partage des activités ludiques : triomino, loto, belote, belote contrée, rami... Tout ceci bien évidemment agrémenté de douceurs sous forme d'un « quatre heures gourmand ».

Deux fois par mois, le jeudi, les Aînés reçoivent le club voisin de Pourrières ou leur rendent visite.

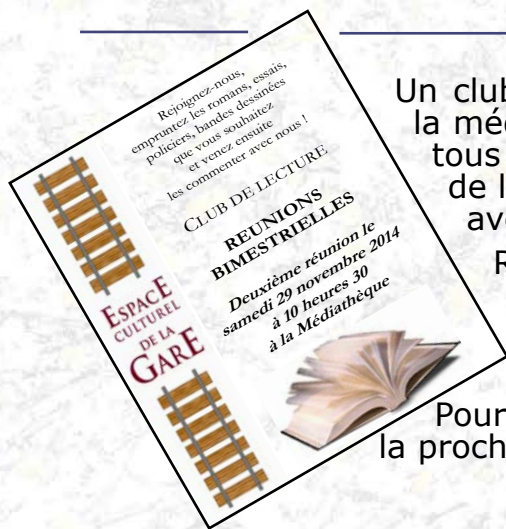
Faut-il parler également des agapes récurrentes, qui régaler les sociétaires avec des plats régionaux, comme le baeckeoffe, cher à notre alsacienne de présidente?

Cette année encore le programme des excursions est très fourni : du 5 au 8 novembre, voyage sur la Costa Brava; mi-novembre, marché de San Remo; voyage en Chine en avril, croisière de 8 jours en Méditerranée en mai...

Pour plus de détails n'hésitez pas à venir au Foyer les mercredis après-midi, les portes sont ouvertes à toutes et à tous, jeunes et moins jeunes.

L'édition nationale de la fête des voisins a eu lieu le 7 juin 2014, mais il est possible d'organiser une fête des voisins tout au long de l'été et même de l'année! Au quartier des Infirmières, c'est le plus souvent en août qu'elle a lieu, pour que Tim et Elisabeth, les voisins anglais, soient de la fête.

Cette année a été également l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants. Chacun apportant mets ou boissons, la table est toujours bien garnie pour partager ce moment de convivialité. A imiter sans modération!



Un club de lecture pourciérain s'est réuni pour la première fois à la médiathèque au début du mois d'octobre. Il s'agit d'emprunter tous types d'ouvrages qui font partie des acquisitions récentes de la médiathèque et de venir ensuite les commenter librement avec les membres du club.

Rappelons que l'inscription à la médiathèque est gratuite ainsi que la participation au club.

Le compte rendu de la première réunion est disponible sur le site de la commune.

Pour devenir membre, rien de plus simple, rejoignez-nous lors de la prochaine réunion, le samedi 29 novembre 2014 à 10h30.

Trois mariages de l'été 2014

Sabrina et Christophe



Fatima et Omar



Stéphanie et Michaël



Joies et peines (depuis la parution du dernier bulletin)

Ils ont vu le jour :

Olivia PIC née le 17/04/2014. Isaac GARÉ né le 25/04/2014. Axel CONIO-GUACHE né le 29/04/2014. Anaïs VINCENT née le 11/05/2014. Estelle FIE née le 04/06/2014. Camille DELLA SANTINA née le 11/06/2014. Aubin SAINT-MARTIN né le 17/06/2014. Loukas BERTHAULT né le 28/06/2014. Manon DORMONT née le 21/07/2014. Amory PARISI né le 25/07/2014. Evan TRIVEZ né le 26/08/2014. Stella CIANTAR née le 29/08/2014. Alizée INFANTE née le 24/09/2014. Mathieu FEDERICI né le 13/10/2014. Ils se sont unis :

Marianne BOLIN et Kévin PELLEGRIN le 12/07/2014. Sabrina BERTHON et Christophe RENAULT le 26/07/2014. Fatima MESSAOUDI et Omar TAHRI le 02/08/2014. Béatrice DIAZ et Henri DAUCHY le 09/08/2014. Stéphanie LOURENÇO et Michaël CABRAL GUEDES le 13/09/2014.

Ils nous ont quittés :

Jeannine DOLEANS décédée le 6/03/2014. Roger PINTET décédé le 18/04/2014. Nathalie GUINTINI décédée le 25/03/2014.